



Lâ??avenir de la Cisjordanie : vers une colonisation accrue et une annexion

Description



Déplacement, Arraba, Cisjordanie, 09.02.26 Photographe : Wahaj Bani Moufleh image : activestills

Par Fathi NIMER, le 3 février 2026

Introduction

« Nous allons tous finir en Jordanie », observait un jeune homme originaire de Al-Jiftlik, un village palestinien de la vallée du Jourdain. Cette remarque traduit le désespoir grandissant qui gagne les

zones rurales de Cisjordanie, où l'expansion coloniale israélienne atteint des niveaux sans précédent. La vallée du Jourdain, cœur du territoire agricole de la Cisjordanie et frontière orientale avec la Jordanie, est particulièrement touchée. La situation d'Al-Jiftlik, autrefois surnommée par les Palestiniens la « fiancée de la vallée du Jourdain », illustre aujourd'hui l'ampleur de la colonisation encouragée par l'État israélien : une communauté agricole autrefois prospère est devenue territoire assésé, soumis à des pressions constantes dans le but d'en déloger les habitants.

Depuis le déclenchement de la guerre géocidaire menée par Israël contre Gaza en octobre 2023, la confiscation des terres en Cisjordanie a changé de nature. D'un processus lent et progressif relevant d'un empire colonial, elle a pris la forme d'une campagne brutale d'acapement territorial soutenue par l'armée. Cette analyse montre comment la politique d'appropriation foncière du régime israélien, longtemps légitimée par des procédures juridico-administratives, s'oriente désormais de plus en plus vers des prises de contrôle directes menées par les colons eux-mêmes. Ce glissement ne traduit pas un changement d'objectifs, mais bien une escalade des mécanismes existants d'expansion coloniale, révélant l'influence croissante et le pouvoir politique accru du mouvement des colons au sein de l'appareil décisionnel israélien.

L'ascension des conseils régionaux de colons

À la suite de la guerre de 1967 et de l'occupation par Israël du territoire palestinien restant et du plateau syrien du Golan, l'ancien ministre israélien Yigal Allon a élaboré un plan pour coloniser la Cisjordanie. Ce projet préconisait l'établissement de colonies destinées à permettre l'annexion de Jérusalem et de la vallée du Jourdain, en morcelant la Cisjordanie en enclaves placées sous administration jordanienne ou sous une autonomie palestinienne limitée. Bien qu'il n'ait jamais été officiellement adopté, ce plan a néanmoins servi de cadre de référence pour l'implantation et l'expansion des colonies israéliennes.

Aujourd'hui, six conseils régionaux de colons administrent la Cisjordanie occupée et appellent ouvertement à l'installation d'un million de colons ainsi qu'à l'imposition de la « souveraineté israélienne » sur le territoire.

Entre 1967 et 1979, le régime israélien a établi 79 colonies en Cisjordanie. Lorsque la population des colons a atteint environ 100 000 personnes, des structures de gouvernance ont été mises en place pour administrer ces communautés illégales. Elles ont pris la forme de conseils locaux, municipaux et régionaux chargés de gérer les affaires dites « civiles » des colons, notamment la planification territoriale et les affaires administratives au sein des zones de colonisation. L'armée israélienne a créé le premier conseil régional de colons dans la vallée du Jourdain au début de l'année 1979, puis la même année le conseil de Mateh Binyamin. Peu après, le Conseil de Yesha a vu le jour, chargé de coordonner l'action des différents conseils de colons.

Bien que l'unité militaire israélienne chargée de l'administration de l'occupation en Cisjordanie – la Coordination des activités gouvernementales dans les territoires (COGAT) – demeure officiellement responsable de l'administration du territoire, les conseils régionaux de colons ont acquis, ces dernières années, une influence croissante sur la gestion des affaires

palestiniennes. Ces conseils exercent une autorit  quasi gouvernementale, planifient et administrent les infrastructures et fournissent des services. Ils incarnent un syst me d'auto-gouvernance colonial qui fragmente davantage la g ographie et la gouvernance palestiniennes, en contournant le droit international avec le soutien du r gime isra lien. Dans les faits, ces conseils fonctionnent comme des autorit s administratives parall les, op rant en dehors des canaux  tatiques formels tout en exer ant un pouvoir  tatique de facto. Leur int gration progressive dans l'appareil bureaucratique isra lien a brouill  la fronti re entre la gouvernance officielle et la r pression informelle appliqu e par les colons.

En f vrier 2023, le ministre isra lien des Finances, Bezalel Smotrich, s'est vu attribuer des pr rogatives  tendues en mati re de planification des colonies, de construction et de gestion des affaires civiles en Cisjordanie. Cette r organisation a de facto transf r  des pouvoirs cl s, auparavant d tenus par le COGAT et sa branche op rationnelle, l'Administration civile,   Smotrich et   ses alli s issus du mouvement des colons. Ce transfert d'autorit  a ouvert la voie   une expansion coloniale sans pr c dent, tout en restreignant s v rement les conditions de vie et les possibilit s de d veloppement palestiniennes sur une grande partie du territoire.

Aujourd'hui, six conseils r gionaux de colons administrent la Cisjordanie occup e et appellent ouvertement   l'installation d'un million de colons ainsi qu'  l'imposition de la « souverainet  isra lienne » sur le territoire. Leurs repr sentants incarnent maintenant le visage public de l'occupation,   l'image de personnalit s telles que Shai Eigner. Identifi  comme inspecteur foncier du conseil r gional des colons de la vall e du Jourdain, Eigner est devenu une figure tristement c l bre parmi les habitant es palestiniennes de la r gion d'Al-Jiftlik. Des t moignages locaux font  tat de menaces r p t es   l'encontre de Palestiniennes, ainsi que de l'usage de drones pour surveiller et intimider les agriculteurs sur leurs terres. Si les m dias distinguent souvent les violences des colons de celles de l'arm e   pr sentant les premi res comme des actions incontr l es ou isol es  , la r alit  sur le terrain r v le une imbrication  troite entre violences  tatiques et coloniales, qui se renforcent mutuellement au sein d'un m me syst me de colonisation.

En 2024, l'Autorit  palestinienne a distribu  des fournitures et des r servoirs d'eau afin de venir en aide   des communaut s dont le b tail avait  t  vol , parmi lesquelles Al-Farisia, cible depuis des ann es d'attaques de colons. Peu apr s la fin de cette visite, Eigner   accompagn  de soldats isra liens   s'est rendu sur place pour inspecter l'aide fournie et intimider les habitant es. Dans les mois qui ont suivi, des colons ont men  des incursions r p t es et pill    plusieurs reprises cette m me communaut  rurale.

Malgr  ces agressions, les Palestiniennes de la vall e du Jourdain demeurent d termin es   rester sur leurs terres et   r sister   la colonisation en cours. Des initiatives telles que le Mouvement de solidarit  de la vall e du Jourdain aident les communaut s   survivre en reconstruisant des habitations d molies, en  difiant des cliniques, en r parant des infrastructures endommag es et en assurant un acc s temporaire   l'eau. Toutefois,   mesure que le mouvement des colons gagne en assurance et en audace, les attaques contre les communaut s palestiniennes se sont intensifi es, pla ant les habitant es face   une lutte de plus en plus in gale. Les b n voles de terrain, aux ressources limit es, peinent   faire face   un appareil de colonisation bien financ  et soutenu par l' tat.

De la d'acquisition comme entreprise systématique

Il est important de comprendre que les actions d'occupation, comme celles d'autres représentants des conseils de colons, sont menées en coordination avec les forces de sécurité israéliennes et les autorités étatiques. Les entreprises des colons israéliens et des institutions de l'État sont imbriquées dans le même système, qui vise à favoriser la d'acquisition et le déplacement des Palestiniens. Dans un cas documenté dans la vallée du Jourdain, des villageois palestiniens ont rapporté que des colons armés avaient saisi leur bétail et emmené les animaux en présence des forces de sécurité israéliennes. Les habitants ont déclaré que ces forces n'étaient pas intervenues, mettant en doute les revendications de propriété palestiniennes plutôt que d'empêcher le transfert des animaux aux colons. De tels incidents reflètent des schémas plus larges dans lesquels la violence des colons et la répression exercée par l'État fonctionnent de concert.

Les colons israéliens et les institutions étatiques fonctionnent en un système unifié visant à d'acquiescer et à déplacer les Palestiniens.

Les restrictions imposées par l'État israélien à la circulation et à l'accès aux ressources s'exercent parallèlement aux saisies effectuées par les colons, sapant conjointement les moyens de subsistance palestiniens et provoquant des déplacements. Les camions transportant des aliments pour le bétail sont régulièrement arrêtés, fouillés et confisqués par les autorités israéliennes sur des allégations de contrebande non étayées par des preuves. Les forces d'occupation israéliennes soumettent fréquemment les Palestiniens à des attentes arbitraires et à du harcèlement aux checkpoints, où la liberté de circulation et la vie quotidienne dépendent du bon vouloir des soldats. Ces pratiques renforcent collectivement un régime de déplacement coercitif.

Depuis le 7 octobre 2023, la situation s'est détériorée. Les autorités d'occupation ont installé de nouvelles barrières métalliques à l'entrée de nombreuses communautés palestiniennes afin d'exercer un contrôle total sur les déplacements. Cette pratique est particulièrement fréquente dans la vallée du Jourdain, où un militant d'Al-Zbeidat, un village voisin d'Al-Jiftlik, décrit la période actuelle comme « l'âge des barrières ». Ces barrières confinent les Palestiniens dans des enclaves urbaines et les coupent de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. Bien que les Palestiniens représentent plus de 80 % de la population de la vallée du Jourdain, ils sont limités à environ 5 % du territoire, ce qui facilite l'expansion des colonies. Cette restriction est l'aboutissement de décennies de déplacements : la vallée du Jourdain a connu une chute drastique de sa population palestinienne depuis 1967, passant d'environ 275 000 personnes à quelque 60 000 aujourd'hui.

Parallèlement, l'armée israélienne protège les habitations des colonies établies sur des terres palestiniennes occupées et relie les colonies aux infrastructures de l'État. Le régime israélien désigne les colonies comme des « zones de priorité nationale », leur accordant des subventions, des prêts hypothécaires garantis par l'État, des aides agricoles et des incitations salariales, notamment dans le secteur de l'éducation. Cette appellation sert d'instrument politique visant à étendre et à pérenniser les colonies dans le cadre de la stratégie territoriale à grande échelle d'Israël en Cisjordanie. Les institutions étatiques israéliennes, en

coordination avec le mouvement des colons, sélectionnent également les sites des colonies afin de contrôler l'eau, les terres agricoles et les corridors stratégiques de façon à empêcher l'émergence d'un espace politique palestinien contigu.

Cette approche est caractéristique d'une gouvernance coloniale de peuplement, dans laquelle une population autochtone est fragmentée, économiquement contrainte et politiquement marginalisée afin d'assurer la domination démographique. Ces conditions ne sont pas les effets collatéraux accidentels de l'occupation, mais bien les résultats délibérément construits d'une stratégie cohérente et de long terme.

Des annexions de facto exemptes de conséquences

Le mécanisme que les experts décrivaient autrefois comme une « annexion rampante » est transformé en une dynamique accélérée vers une annexion formelle. Les conseils régionaux de colons présentent ouvertement les initiatives communautaires palestiniennes comme des menaces pour « l'entreprise sioniste », révélant la contradiction fondamentale entre la survie palestinienne et les objectifs du colonialisme de peuplement. Certaines organisations de colons expriment explicitement cette opposition, qui reflète le but sous-jacent de la colonisation israélienne de la Palestine.

Depuis des décennies, la communauté internationale se contente de discours creux sur des négociations territoriales, tandis que les terres sont activement confisquées, sans exercer de pression réelle pour mettre fin aux expropriations. Des ministres israéliens et des responsables politiques, tant au sein du gouvernement que de l'opposition, ont ouvertement promis d'annexer davantage de territoires et d'empêcher la création d'un État palestinien. Pourtant, ni ces déclarations ni la violence sans contrôle des colons n'entraînent de conséquence concrète.

Un système qui sanctionne une poignée de colons israéliens tout en ignorant les institutions étatiques qui les soutiennent envoie un message clair : l'impunité structurelle demeure solidement enracinée.

Au lieu de cela, certains États ont imposé des sanctions ciblées à l'encontre de dirigeants de colons considérés comme particulièrement abusifs envers les Palestiniens. Rien n'indique cependant que ces mesures aient atténué les souffrances palestiniennes ni freiné l'expansion des colonies. Elles soulèvent également de nouvelles questions : quel seuil de violations des droits est jugé passible de sanctions, et pourquoi des individus précis sont-ils visés alors que l'ensemble de la population des colons, qui dépasse désormais les 700 000 personnes, reste épargnée ? De telles politiques mettent en lumière le décalage présent entre la gestion d'actes de violence individuels et la confrontation avec les structures systémiques, soutenues par l'État, qui les rendent possibles.

En pratique, ces mesures, prises dans un contexte de reconnaissance symbolique d'un État palestinien, fonctionnent comme des gestes permettant aux États d'éviter le coût diplomatique qu'impliquerait l'exercice d'une pression réelle sur le régime israélien. Pendant ce temps, la politique du régime israélien consistant à accorder des subventions publiques et un soutien matériel aux personnes qui s'installent dans des colonies illégales demeure intacte et échappe aux cadres de sanctions individuelles.

Cette approche incohérente a produit un système de responsabilité à plusieurs niveaux et, conjuguée à l'impunité israélienne à Gaza, a contribué à l'érosion des normes juridiques internationales et de l'ordre international établi après la Seconde guerre mondiale. Un système qui sanctionne une poignée de colons israéliens tout en ignorant les institutions étatiques qui les rendent possibles envoie un message clair : l'impunité structurelle reste solidement ancrée.

Conclusion

La communauté palestinienne d'Arab al-Kaabneh préfigure l'avenir qui attend les communautés palestiniennes si les conseils régionaux de colons atteignent leurs objectifs. Pendant des années, cette communauté rurale a subi un harcèlement systématique, comprenant des attaques répétées, des vols de bétail et des actes d'intimidation de la part des colons. Son école a été délibérément prise pour cible : des enseignants ont été agressés, des enfants menacés, et un climat de terreur a été instauré par des pratiques telles que le creusement de tombes à la taille d'enfants à l'extérieur de l'établissement. Des menaces persistantes aux checkpoints et une atmosphère généralisée de peur ont perturbé l'éducation et la vie quotidienne. Si l'expérience d'Arab al-Kaabneh reflète celle de nombreux villages de la région, son issue est particulièrement frappante. En juillet 2025, la communauté a entièrement dépeuplé et des avant-postes de colons ont été établis à sa place.

Le sort d'Arab al-Kaabneh illustre le schéma général de déplacement des Palestiniens à l'œuvre en Cisjordanie. En l'absence d'une intervention significative, des résultats similaires sont susceptibles de se reproduire ailleurs.

Les objectifs de la politique israélienne en Cisjordanie sont de plus en plus explicites et demeurent fondamentalement incompatibles avec tout avenir dans lequel les Palestiniens seraient libres et souverains. L'approche historique consistant à « gérer le conflit » sans attaquer ses causes profondes n'est plus tenable. Alors que les Palestiniens continuent d'affirmer leur droit à rester sur leurs terres face à un régime territorial en expansion, la question est désormais de savoir si les États tiers agiront, ou s'ils laisseront, une fois de plus, les Palestiniens affronter seuls ces atteintes croissantes à leurs terres et à leurs droits.

Traduction pour l'Agence Média Palestine : C.B

Source : [Al-Shabaka](#)

date créée

2026/02/11